

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JUIN 2014

Le mardi 24 juin deux mil quatorze, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le lundi 30 juin 2014 à 20h30.

Le 30 juin deux mil quatorze, à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de René Gibault Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Myriam Balestrat, Christine Baulouet-Chaintré, Marcel Bell, Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Karine Dribault, Jean-Louis Durand,,René Gibault, Eric Girard, Patrick Hérault, Bernard Jean, Patrice Lalande, Jean-Louis Ledeux, Francine Maringues, Christine Palomba, Francis Rogeon. Alain Sèvre, Karine Vadier-Chauvineau.

Absents représentés : M : Gérard Van Praet (*Bernard Jean*), karine Hécho-Hamard, (*Karine Dribault*) Catherine Marot, (*Patrick Hérault*), Claudine Vaillant (*Myriam Balestrat*), Yohan Guérin (*René Gibault*).

Monsieur René Gibault propose comme secrétaire de séance Madame Karine Vadier-Chauvineau ; Monsieur Jean-Louis Ledeux précise que c'est au Conseil de décider du secrétaire de séance et non au Maire. Il demande un vote à bulletin secret.

Les candidats sont : Madame Karine Vadier-Chauvineau et Monsieur Jean-Louis Ledeux.

Le résultat du vote donne 18 voix pour Madame Karine Vadier-Chauvineau et 5 voix pour Monsieur Jean-Louis Ledeux.

Madame Karine Vadier-Chauvineau est élue secrétaire de séance.

Madame Karine Dribault s'interroge sur le fait de cette procédure à chaque séance.

Le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du lundi 19 mai est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés après les corrections demandées par Monsieur J.L Ledeux sur les points suivants :

- Emprunt à taux capé
- Achat de la maison 3, rue Babinet : pas d'estimation de travaux à ce jour
- Vote concernant l'emprunt correction 17 pour 4 abstentions.

Monsieur J.L Ledeux demande que les comptes rendus soient diffusés sur le site internet de la ville, Monsieur Gibault indique que cela sera fait après adoption par le Conseil Municipal.

Madame Balestrat souhaiterait que les comptes-rendus de réunions soient remis aux conseillers municipaux plus rapidement après les réunions.

Monsieur Gibault prend acte.

ADHÉSION A LA CHARTE TERRE SAINTE POITOU-CHARENTES

Madame Andrée Blaison, Adjointe au Maire en charge de l'environnement, présente aux membres du Conseil Municipal la Charte Terre saine Poitou-Charentes « Votre commune sans pesticide » adoptée par le Groupe Régional pour la Réduction des Pesticides en Poitou-Charentes.

Les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le Plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces verts.

En Région Poitou-Charentes, la Charte Terre saine « Votre commune sans pesticides » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en diminuant puis supprimant les pesticides.

Les objectifs visés concernent la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore).

L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan et de méthodes d'entretien.

Cet engagement doit conduire la commune à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des pesticides et à compléter la formation des agents les plus concernés.

Dans le canton de Lusignan, deux communes sont récompensées : Rouillé 2 papillons et Celle L'Evescault 1 papillon.

Monsieur Alain Sèvre demande quelles sont les mesures prises par ces municipalités.

Madame Andrée Blaison indique que c'est moins d'utilisation de pesticides sur le territoire communal.

Madame Karine Dribault rappelle l'intérêt de souscrire à cette charte pour les générations futures.

Monsieur P. Lalande s'interroge sur le coût pour la commune entre autre par l'augmentation du temps et donc de la masse salariale pour gérer les espaces communaux.

Madame Karine Dribault indique qu'il est peut-être possible de mutualiser certains matériels et d'aller voir comment les autres communes se sont organisées pour appliquer cette charte.

Monsieur Alain Sèvre propose l'acquisition de filets pour éviter que les mauvaises herbes poussent dans les massifs fleuris.

Monsieur Gibault précise que le plus contraignant est l'entretien des trottoirs.

Madame Myriam Balestrat fait la remarque que les agents sont peu présents dans les rues, Madame Balestrat prend pour exemples l'état de la route de Puy-Berger, et de la route qui mène à la Chaponnerie.

Monsieur René Gibault conteste et précise qu'il est nécessaire de faire attention aux propos avancés ; il rappelle que le compte rendu restituera l'ensemble propos.

Madame Christine Baulouet-Chaintré ne souhaite pas entendre que le personnel ne fait rien ; elle souligne que ces propos n'engagent que Madame Myriam Balestrat.

Monsieur Francis Rogeon indique que la surface communale à entretenir est très importante.

Monsieur Alain Sèvre souligne que rue de Bellevue les poteaux placés sur le bord de la route sont dangereux car ils sont masqués par l'herbe.

Madame Karine Dribault insiste sur la forte implication des employés communaux.

Monsieur J.L Durand, au sujet de la charte Terre Saine, demande que rapidement soit donnée l'information à la population car cela va entraîner une modification du paysage et des mentalités.

Monsieur Patrick Hérault cite l'exemple d'observations de la part d'administrés concernant le fauchage partiel du plan herbé au niveau du tennis.

Monsieur J.L Durand rappelle que l'expérience LPO avait engendré de nombreuses remarques au sujet des espaces verts non entretenus.

Monsieur J.L Ledoux demande s'il existe un texte plus complet, Madame A. Blaison lui indique le site internet de Terre Saine.

Monsieur René Gibault indique que ce sujet a fait l'objet d'un débat lors de la commission Fleurissement et qu'à l'unanimité la commission propose l'adhésion à cette charte.

Monsieur J.L Ledoux estime que le sujet n'a pas été anticipé et qu'il est mis devant le fait accompli sans avoir préparé le dossier.

Monsieur Gibault demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal par 18 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte Terre Saine Poitou-Charentes « Votre commune sans pesticide ».

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MÉLUSIN POUR L'EXERCICE 2013

Monsieur René Gibault, Maire et Président de la Communauté de Communes du Pays Méluzin, présente le rapport d'activité de la collectivité pour l'exercice 2013.

Monsieur René Gibault rappelle tout d'abord les compétences exercées par la communauté de communes ; il fait état des deux projets principaux à savoir le pôle sportif (piscine couverte, gymnase) et la maison des services communautaire.

Le pôle sportif est maintenant au stade de l'appel d'offres pour un démarrage de travaux en novembre 2014 et une livraison en février ou mars 2016.

Monsieur René Gibault rappelle également la forte implication de la Communauté de Communes dans le monde associatif et souligne que de nombreuses associations sont maintenant communautaires.

Dans les domaines du patrimoine et du tourisme, plusieurs actions sont menées comme l'achat d'audioguides pour les visiteurs étrangers de Jazeneuil et du musée du vitrail.

Monsieur René Gibault indique également qu'après la dissolution du Syndicat de la Vonne, la compétence rivière a été prise par la Communauté, et qu'aujourd'hui les difficultés liées au Syndicat du Clain freinent la gestion de la rivière.

Monsieur René Gibault présente ensuite le service voirie de la Communauté de Communes qui s'est doté de gros matériels de voirie afin d'intervenir dans toutes les communes.

Monsieur Alain Sèvre demande pourquoi le cylindre n'a pas été utilisé pour les travaux rue de Touraine.

Monsieur Gibault répond que la demande sera formulée en commission voirie auprès de la Communauté de Communes.

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande si l'on peut mesurer l'économie faite sur le regroupement des compétences.

Monsieur René Gibault indique tout d'abord que les agents sont transférés de droit avec les compétences ; ceci a été le cas pour la voirie et les affaires scolaires.

Il rappelle également qu'un transfert de compétence s'accompagne d'un transfert financier égal au coût de la compétence exercée et qu'il n'y a pas d'incidence budgétaire puisque les dotations ne sont pas modifiées.

Monsieur Jean-Louis Durand précise que, lors du transfert de la compétence scolaire, il existait de grandes inégalités entre les communes, Lusignan était très en avance, le Conseil Municipal a été très vigilant sur l'évolution de la compétence scolaire au niveau de la Communauté de Communes.

Monsieur René Gibault indique que la Communauté de Communes a financé pour les écoles plus de 200 000 € en plus des attributions de compensations des communes, ceci pour les remettre à niveau.

Madame Christine Palomba confirme, dans le cadre de sa fonction d'institutrice, la qualité des équipements mis à disposition des enseignants et des enfants au regard d'écoles dans d'autres secteurs.

Monsieur René Gibault indique qu'un budget de 18 € par enfant est attribué pour les différentes sorties scolaires.

Monsieur René Gibault clôt la présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays Mélusin pour l'exercice 2013.

RECONDUCTION DES LIGNES DE TRÉSORERIE

Monsieur René Gibault rappelle que la commune fonctionne avec deux lignes de trésorerie auprès du Crédit Agricole (200 000€) et auprès de la Caisse d'Épargne (200 000€).

Ces contrats ont une durée d'un an et il y a lieu de les reconduire.

Les propositions financières sont les suivantes :

- Caisse d'Épargne : Euribor 1 semaine + 1.50 % avec des frais de dossier de 250 € et une commission de non-utilisation de 0.50 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.
- Crédit Agricole : Euribor 3 mois moyenné + 2.85% ; commission d'engagement de 300 €.

Monsieur René Gibault propose de revoir les conditions du Crédit Agricole au regard de celles plus favorables de la Caisse d'Épargne. Dans la négative, il propose que l'intégralité (soit 400 000€) soit contractée avec la Caisse d'Épargne.

Monsieur Patrice Lalande demande à quoi sert cette trésorerie.

Monsieur Pascal Mauroy (DGS) précise que les lignes de trésorerie sont utilisées pour pallier aux décalages de versement du FCTVA ou de subventions par exemple.

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande quel est le taux d'endettement maximum d'une commune, il évoque 140% du budget; Monsieur Mauroy (DGS) répond qu'il est important de regarder les recettes face aux dépenses ainsi que cela avait été souligné lors de la réunion de Commission Générale Budget.

Monsieur René Gibault rappelle qu'une collectivité ne fonctionne pas comme un privé.

Par exemple, l'aménagement du cœur de ville a un retour sur investissement à très long terme en matière de tourisme et donc d'activités économiques.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

De signer la convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Aquitaine – Poitou-Charentes.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Aquitaine – Poitou-Charentes (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 1 abstention a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, Le Conseil Municipal de Lusignan décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 400 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le Conseil Municipal de Lusignan décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 400 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable Euribor 1 Semaine + marge de 1.50%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 400 Euros prélevés en une seule fois
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0.50 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen / périodicité liée aux intérêts.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur René Gibault fait le point sur les différents travaux en cours sur la commune :

- **Travaux de mise en valeur de la porte de ville** : Les travaux ont pris du retard environ deux mois de décalage par rapport au planning de départ, ils ont repris cette semaine C'est un chantier compliqué, suivi et contrôlé par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
Madame Myriam Balestrat demande si la route sera coupée ; Monsieur René Gibault explique que ces travaux sont liés avec ceux de la rue de Chypre en matière de circulation, et qu'il n'est pas envisageable de fermer les deux rues.
- **Travaux rue de Chypre** : Les travaux rue de Chypre seront achevés à la fin du mois de juillet.
Il y a encore quelques raccordements à reprendre ensuite viendront les essais eau et gaz courant semaine 30. Il a fallu reprendre les branchements d'eau potable, d'eau usée, créer les branchements de gaz ceci pour chaque maison.
Le fait de fermer la rue de Chypre a causé des baisses de fréquentation des commerces notamment de la boulangerie ; il faudra regarder au niveau de CCAS par l'intermédiaire des services de la Préfecture et des Chambres Consulaires les aides possibles pour les commerçants en difficulté.
Madame Karine Dribault demande à ce que l'on revoit le principe de signalisation.
Monsieur Jean-Louis Ledoux indique que malgré la route barrée, les véhicules s'engagent, il pense que c'est une mauvaise signalisation.
Monsieur Gibault rappelle que la signalisation a été conçue avec les commerçants.
La fin des travaux est maintenant proche, la route devrait être ré ouverte semaine 31.
- **Travaux de raccordement des eaux usées au village de « La Bruyère »** : Ces travaux ont été réalisés par le SIVEER, il s'agit de raccorder au réseau d'assainissement collectif le village de « La Bruyère » par la pose d'une canalisation d'environ 1000 ML.
- **Travaux d'agrandissement du Foyer logement** : Madame Christine Baulouet-Chaintré fait le point de ces travaux qui sont en cours d'achèvement ; il reste quelques problèmes de fuites d'eau à régler dans la partie ancienne du bâtiment.
Ces travaux sont importants pour le bien-être des personnes âgées et pour recevoir dans l'intimité leur famille ce qui n'était pas possible jusqu'à ce jour. Il était également important de prévoir un bureau pour le Directeur et de créer un espace coiffure. Enfin le sas de livraison des marchandises coté cuisine est en cours de finition.
Le mobilier pour le nouvel espace est installé ; la réception définitive du chantier est prévue semaine 27.
- **Avancement du chantier de l'entreprise KASO** : La construction du bâtiment industriel sur la zone d'activité de « La Georginière » conduit par l'entreprise KASO (construction et installation de jeux de plein air) sera terminée en octobre.

OUVERTURE D'UN POSTE DANS LE CADRE DE L'APPRENTISSAGE

Madame Christine Baulouet-Chaintré présente au Conseil Municipal la demande unanime du CCAS de créer un emploi d'apprenti pour qu'un jeune puisse préparer un CAP Agent polyvalent de restauration.

Francis Neveu serait le Maître d'apprentissage.

L'apprentie est une jeune fille mineure présentant un handicap et suivie dans le cadre de la plateforme SARAH, la période d'apprentissage est du 01/09/2014 au 31/08/2016.

Madame Baulouet-Chaintré conclut par rappeler que le rôle d'une collectivité c'est aussi d'aider les jeunes en difficulté.

Monsieur Pascal Mauroy (DGS) donne le coût estimé de ce contrat de travail : 1^{ère} année 74,50€ par mois et 2^{ème} année 131.75 € par mois.

Le contrat hebdomadaire est de 35 heures avec une présence de 3 semaines au Foyer Logement et 1 semaine sur la plateforme SARAH.

Monsieur Alain Sèvre demande ce qui se passera au terme du contrat.

Madame Christine Baulouet-Chaintré répond qu'aucun engagement n'est pris sur une éventuelle embauche.

Monsieur Francis Rogeon rappelle que l'apprentissage a été bien trop délaissé durant ces dernières années et qu'il faut saisir cette opportunité.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide cette proposition et prend la délibération dans les termes suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du Travail,

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le décret n° 93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Dans l'attente de l'avis du Comité technique.

Monsieur le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans, et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues handicapées, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Monsieur le Maire indique que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants.

Il précise que la collectivité est exonérée des charges patronales de sécurité sociale, d'allocations familiales et de Pôle Emploi. La rémunération serait la suivante, en fonction de l'âge et de l'ancienneté de l'apprenti :

Age de l'apprenti	1 ^{ère} année du contrat	2 ^{ème} année du contrat
16/17 ans	361.35	
18/21 ans	592.61	742.18

Dans l'attente de l'avis du Comité technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide le recours au contrat d'apprentissage,

Décide de conclure dès la rentrée scolaire 2014-2015 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Foyer Logement	1	CAP Agent polyvalent de restauration	2 ans

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Autorise également Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat et de la Région Poitou-Charentes les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de cette embauche

DÉGÂTS CAUSÉS PAR L'ORAGE DE GRÊLE QUI S'EST PRODUIT DANS LA NUIT DU 8 AU 9 JUIN 2014

Monsieur le Maire rappelle cet évènement météorologique exceptionnel qui s'est abattu sur notre commune, il indique que dès le mardi 10 juin il a saisi Monsieur le Préfet de la Vienne afin de lui signifier l'importance des dégâts causés sur la commune tant au niveau des exploitations agricoles, de l'habitat privé et également des bâtiments publics.

Ces dégâts n'entrent pas dans le cadre de l'état de catastrophe naturelle, les bâtiments privés ou publics sont assurés contre la grêle, par contre les agriculteurs, dans le cadre de leurs productions céréalières ne sont pas tous assurés.

Une demande de déclaration en calamité agricole a été transmise aux services de l'État.

Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'opérer un dégrèvement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour les parcelles agricoles touchées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Madame Christine Baulouet-Chaintré, en réponse à l'intervention de Madame Myriam Balestrat sur la non présence des agents communaux dans les rues, précise que tous les agents étaient dès 5 heures du matin un jour férié (Pentecôte) présents pour aider les riverains en difficulté et nettoyer la voirie. Elle les remercie pour la rapidité et l'efficacité de leur intervention.

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de l'Association des Maires de France (AMF) ; il informe les membres du Conseil Municipal que cette motion a été adoptée à l'unanimité du bureau de l'AMF.

Le texte est le suivant :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

L'Association des Maires de la Vienne rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, l'Association des Maires de la Vienne estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que l'Association des Maires de la Vienne soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Monsieur Jean-Louis Ledoux souligne que lorsque des économies sont demandées au niveau des communes ce n'est pas possible et qu'ensuite c'est l'État qui est sollicité.

Monsieur Jean-Louis Durand rappelle que cette baisse de dotations est mise en place pour soutenir les entreprises alors que certaines d'entre elles comme AUCHAN font des bénéfices énormes.

Monsieur Alain Sèvre souligne qu'une économie pourrait être faite sur les indemnités des élus.

Monsieur Jean-Louis Ledoux estime qu'il n'y a pas de petites économies.

Le Conseil Municipal décide par 18 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention de soutenir cette motion proposée par l'Association des Maires de France (AMF).

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ 2014

Madame Francine Maringues rappelle que le festival Mélusik (musiques actuelles) a eu lieu les 6 et 7 juin sur le site des « Promenades », elle souligne que cette manifestation est d'accès gratuit.

Monsieur Éric Girard présente les animations de la fête du 14 juillet qui se déroulera sur le site du camping de « Vauchiron ».

Monsieur Patrick Herault présente la programmation de la fête médiévale qui aura lieu les 19 et 20 juin sur le site des « Promenades ».

Monsieur Éric Girard présente le Marché des Producteurs de Pays qui aura lieu le mercredi 23 juillet sur le site des « Promenades ».

Madame Francine Maringues présente la programmation de la 9^{ème} Nuit Romane qui se déroulera le samedi 2 août autour de l'église Notre-Dame et Saint-Junien.

Elle annonce également le programme des Journées Européennes du Patrimoine qui auront lieu les 20 et 21 septembre : la randonnée du patrimoine, une visite guidée du cœur de ville et un concert dans l'église Notre-Dame et Saint-Junien avec l'Ensemble vocal du Bois d'Amour.

Enfin elle indique que la brocante aura lieu le 28 septembre.

QUESTIONS DIVERSES

- Extension du columbarium

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Gagnaire domiciliée « l'Aronde du Noyer » 86480 Rouillé qui concerne une extension de 16 cases de l'espace columbarium au cimetière.

Le devis s'élève à 6 781.00 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'il y a urgence car il n'y a plus de case disponible

Monsieur Jean-Louis Ledoux trouve anormal qu'il n'y ait pas d'autres devis

Le Conseil Municipal décide par 18 voix pour et 5 voix contre d'accepter ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- Demande de remboursement de la location de la salle Mélusine

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Alain Gendre domicilié 13, Rue Carnot à Lusignan qui fait la demande de remboursement d'un montant de 86.00 €. Ce montant concerne le prix de location d'une journée de la salle Mélusine.

En effet Monsieur Alain Gendre annule cette réservation pour des raisons personnelles.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent cette demande.

- **Organisation du concours des maisons fleuries**

Madame Andrée Blaison informe que malgré les dégâts causés par la grêle sur les végétaux début juin, le concours des maisons fleuries est maintenu et les inscriptions sont possibles jusqu'au 15 juillet.

- **Organisation du chantier loisirs**

Madame Christine Baulouet-Chaintré indique que le chantier loisirs organisé par la Communauté de Communes aura lieu cette année du 15 au 18 juillet ; il a pour mission la préparation de la fête médiévale.

Monsieur Jean-Louis Durand donne l'information du résultat des élections à la Présidence d'Énergies Vienne, élection à laquelle il était candidat opposé à Madame Nicole Merle, Maire de Sèvres Anxaumont.

Les priorités pour l'avenir du Syndicat pour Monsieur Durand sont : La limitation des augmentations de tarifs, le rapprochement du syndicat de la Vienne et des Deux-Sèvres dans le cadre d'un service public, poursuivre la vigilance afin d'éviter le développement de la précarité énergétique pour les foyers dans la difficulté.

Le résultat du vote : Madame Nicole Merle 69%, Monsieur Jean-Louis Durand 31%.

Monsieur Patrick Hérault et Madame Francine Maringues appellent aux bonnes volontés pour aider à la préparation et à l'organisation de la Fête médiévale et de la Nuit romane.

Monsieur Patrice Lalande indique que le terrain du gué de « La Vacherie » est jonché de déchets et que l'espace enherbé et de jeux de la plage de « Vauchiron » manque d'entretien. Il demande que des poubelles supplémentaires soient installées.

Monsieur Jean-Louis Ledoux rappelle qu'il a demandé des documents non reçus à ce jour. Monsieur René Gibault indique qu'ils lui seront remis à la fin du Conseil Municipal.

Madame Myriam Balestrat demande si les commissions sont ouvertes à des personnes extérieures au Conseil Municipal. Monsieur Gibault indique qu'il n'y a pas de décision de prise pour l'instant.

Madame Balestrat se dit être informée de la restitution du véhicule Peugeot de Monsieur Ayrault et demande si un autre véhicule a été acheté. Monsieur Francis Rogeon lui répond qu'aucune décision n'a été prise quant au remplacement de ce véhicule et que ce point sera abordé en septembre. Monsieur Pascal Mauroy (DGS) précise que ce véhicule était en location, que c'est du fonctionnement et que cela ne nécessite pas de délibération sur la décision.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h35.